

**COMMUNE DE DROISY
74270 DROISY**

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 13 juin 2022
20h30**

Présents : Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, , Carole LAFFIN, Cyril CHATANAY Pierre-Alain REY, Thibault VICTOR, Nicolas FORESTIER, Olivier BALDI,

Excusés : Émilie VICTOR, Jérémy BERNARDI.

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Régis RACINEUX

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal à tous les membres présents.

Il n'a pas été fait d'objection.

1. Modalités de publicités des actes des actes de la Commune.

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès leur publication pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe pour toutes les collectivités, la publicité des actes et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de - de 3500 habitants ont cependant la possibilité de choisir, par délibération le mode de publication :

- Soit par affichage
- Soit par publication papier
- Soit par publication sous forme électronique

Le conseil municipal, par vote à main levée à **5 voix pour et 3 abstentions :**

DÉCIDE d'adopter la publication sous forme électronique.

Une délibération sera prise.

QUESTION DIVERSES

- Remerciements pour la subvention 2022 des associations *La Droiselanne*, *ONR74* et *La Protection Civile*.
- Aire de jeux : une demande de devis sera effectuée l'achat de filets pare-ballons.
- Pique-nique de *La Droiselanne* le 17 septembre 2022.

Séance levée à 21h15

Prochaine réunion : le 11 juillet 2022

A Droisy, le 14 juin 2022

M. Le Maire
Jean-Paul FORESTIER

